

POUR CONCLURE...

Les exposés et débats de ces deux journées ont pu susciter chez les bibliothécaires et discothécaires une réflexion contradictoire.

D'une part ils ont eu la confirmation que le marché des phonogrammes est en pleine expansion, en particulier celui des cassettes, et que l'équipement du public en appareils lecteurs correspond tout à fait à cette progression. Les conditions essentielles sont donc bien remplies pour que les bibliothèques développent leurs collections de disques et mettent en place des collections de cassettes, encore peu répandues, d'autant plus que les collègues qui en ont l'expérience nous ont démontré que les problèmes de traitement et de prêt des cassettes avaient des solutions. Mais, d'autre part, l'intention des éditeurs, annoncée en novembre 78, de ne pas faire d'efforts particuliers pour développer la production de cassettes pour le moment (tant que les problèmes de piraterie ne seront pas résolus) et surtout l'apparition d'un type de disques entièrement nouveaux et l'annonce de leur commercialisation dans les 5 ou 10 ans à venir, incitent à s'interroger sur la démarche que nous devons prévoir pour constituer et accroître les collections de documents sonores dans les bibliothèques.